

TOURNOI BLITZ ECHIQUIER BORDELAIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'ÉCHIQUIER BORDELAIS

organise un

TOURNOI BLITZ

26 septembre 2025

36, Rue Buhan 33000 Bordeaux

@ bordelais.echiquier@gmail.com

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93ème Congrès de la FIDE Chennai (Inde), applicables depuis le 1^{er} janvier 2023
- Le tournoi est ouvert aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE
- Les appariements se font au Système Suisse Néerlandais C04, version approuvée par le 83^e congrès de la FIDE et réalisés avec le logiciel SharlyChess.
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions
- L'article B3 de l'annexe B « Parties en cadence Blitz » s'applique
- Le délai de forfait est de 03 minutes
- Le classement Elo pris en compte est le dernier classement Blitz (FIDE, sinon lent FIDE ou à défaut le blitz FFE) publié au 1^{er} septembre 2025

ARTICLE 3 HORAIRES

- | | |
|--------------------|-----------------|
| • Accueil : | 19h 30 - 19h 55 |
| • Ronde 1: | 20h 00 |
| • Ronde 2: | 20h 15 |
| • Ronde 3: | 20h 30 |
| • Ronde 4: | 20h 45 |
| • Ronde 5: | 21h 00 |
| • Ronde 6: | 21h 15 |
| • Ronde 7: | 21h 30 |
| • Ronde 8: | 21h 45 |
| • Ronde 9: | 22h 00 |
| • Remise des prix: | 22h 15 |

ARTICLE 4 CADENCE

La cadence est de 5 minutes KO

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTIONS

Les droits d'inscriptions sont de 10 euros.

ARTICLE 6 CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement final est établi suivant le nombre de parties.

Victoire à **1 point**, partie nulle à **½ point** et perte à **0 point**

Le départage des *ex-æquo* sera réalisé en appliquant successivement dans l'ordre les systèmes suivants:

- 1- Buchholz tronqué.
- 2- Performance.

ARTICLE 7 PRIX

La liste des prix sera affichée au plus tard avant le lancement de la ronde 5.

ARTICLE 8 ARBITRAGE

L'arbitre principal est Pierre LAPEYRE, Arbitre Fédéral Elite 2, Arbitre International.

ARTICLE 9 DIVERS

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde $r + 2$. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8- C.04.2 LA).

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

ARTICLE 10 ENGAGEMENT

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter la « **Charte des joueurs et joueuses d'Echecs** » et le présent règlement.

L'organisateur,
Jean-Renaud LAGUNES



L'arbitre,
Pierre LAPEYRE

